20me Année. — N° 4459 Bureaux: rue Nain, 4 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 4 Lundi 12 Juin 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX 11 JUIN 1876.

Guerre ou paix.

Nous n'aimons pas par gout à nous occuper ici des questions de politique extérieure, ne voulant point imiter la jactance de certains écrivains radicaux qui donnent des conseils au gouvernement, qui prétendent pénétrer les secrets des cabinets ou les dédaigner et qui croient qu'un débat parlementaire pourrait exercer quelque influence sur les destinées de l'Europe.

Pourtant il est certain que nos lecteurs doivent être fort perplexes au milieu du flot de nouvelles contradictoires qui arrivent chaque jour, et que le plus perspicace d'entre eux, raisonnant avec son sain jugement sans parti pris, serait fort embarrassé pour émettre une opinion sur les éventualités de paix ou de guerre. Nous n'avons pas la prétention d'être plus éclairé qu'eux ; mais nous tenons à expliquer comment nous comprenons la situation générale et pour quelles raisons il ne nous apparait pas que la France doive être mêlée à un conflit armé.

Le memorandum du comte Andrassy, devenu lettre morte quelques jours après qu'il eut été formulé, n'a fait qu'accuser l'impuissance de la diplomatie autrichienne.

Les insurgés et le Gouvernement turc n'en ont tenu aucun compte, et la fameuse conférence entre le général baron Rodisck et les chefs insurgés n'a pas eu plus d'effet.

Les ministres des trois puissances se sont réunis à Berlin ; il est encore sorti de ces conférences un memorandum. Cette fois il avait été rédigé par la diplomatie russe. Quels en auraient été les effets ? Nous l'ignorons. La révolution de Constantinople a rendu ce document diplomatique provisoirement inutile.

L'Allemagne, on doit le constater, ne s'était pas précisément tenue à l'écart; elle avait au contraire paru seconder les efforts pacifiques des autres puissances; mais, évidemment, elle affectait de ne jouer qu'un rôle secondaire, évitant avec soin de se compromettre, laissant ignorer si elle marcherait d'accord avec la Russie, ou si elle ferait alliance avec l'Angleterre, se réservant pour être prête à tout.

L'initiative diplomatique de l'Autriche et de la Russie est demeurée sans effet, et il se produit un temps d'arrêt dans l'action des puissances en vue de régler les affaires d'Orient. On veut laisser au gouvernement turc le temps de s'asseoir, de prendre toutes mesures pour faire connaître sa force. On se règlera sur ce qu'il est capable de faire.

Or quelle est sa situation ? Une province chrétienne est en état d'insurrection : d'autres sont surexcitées et prêtes à s'insurger. La Serbie a des troupes près de la frontière. On laisse donc la Turquie aux prises avec ses sujets. On ne laissera pas écraser les chrétiens auxquels des secours sont envoyés en armes et en argent d'Italie, d'Autriche et de Russie. Si au contraire les insurgés, aidés par les Serbes et les Monténégrins, remportent quelques avantages, la diplomatie Européenne arrêtera vraisemblablement les hostilités en obligeant la Turquie à créer une principauté bosniaque sur le modèle de la Serbie et de la Roumanie.

Il y a donc toutes probabilités pour que la guerre si elle éclate soit circonscrite entre la Turquie et ses sujets serbes et grecs. C'est-là la première phase d'une lutte éventuelle, et l'on voit que la France n'y est point intéressée directement. Il n'est pas dans les perspectives prochaines que les chrétiens sujets du gouvernement turc soient capables de rejeter hors d'Europe la race turque et de fonder un nouvel Empire ; et peut-être, fussent-ils capables de mener à bonne fin cette entreprise, les puissances européennes ne le permettraient pas.

La seconde phase d'une lutte éventuelle mettrait aux prises d'autres puissances qui ne se contenteraient plus de se faire la guerre par procuration : l'Allemagne et l'Autriche pourraient en venir aux prises, la Prusse voulant compléter l'œuvre laissée inachevée après Sadowa; la Russie, l'Angleterre interviendraient même dans la mêlée, que la France n'apparaîtrait pas encore obligée à une participation active au conflit. Peut-être même aurait elle un avantage à conserver la neutralité.

En résumé, on voit que dans aucun cas la France ne se trouve dans la nécessité de sortir de la réserve, du recueillement ; il faudrait pour qu'il en fût autrement que la lutte traversât deux phases bien distinctes, qu'elle s'étendit d'abord à toute la Turquie d'Europe ; qu'elle gagnât ensuite l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Russie. L'intervention de la France supposerait un conflit embrassant l'Europe entière. Ces guerres là ne sont plus de notre temps. Les querelles entre peuples se règlent par quelques grands coups de force. En ce moment il ne s'agit encore que d'une querelle de vassaux à suzerains. L'intervention européenne a déjà essayé deux fois une conciliation ; elle n'a pas dit son dernier mot ; et nous-mêmes terminerons en disant que si la guerre est possible, la paix est plusprobable.

ALEXANDRE WATTEAU.

CHRONIQUE

M. Pernette, sénateur pour le département de Saône-et-Loire, que les journaux ont fait passer pour mort la semaine dernière, quand il se portait à merveille, a été victime hier d'un accident qui pouvait devenir très-funeste. Il a fait une chute dans l'escalier de la gare St-Lazare Relevé presque aussitôt, l'honorable sénateur a pu, après quelques soins, rentrer chez lui à pied.

—

Le *Gaulois* annonce que plusieurs étudiants non français, vont être invités, sur la demande du conseil académique, à sortir de France. Quelques autres seront exclus des écoles de l'Etat.

—

On annonce la mort de M. Gérard, de Blincourt, ancien député de l'Oise à Assemblée nationale. M. Gérard, de Blincourt, qui avait fait partie de l'Assemblée constituante en 1848, fut nommé député de l'Oise le 20 octobre 1872, en remplacement de M. E. Leroux, par 37,200 voix. Il alla siéger au centre gauche. Sa santé l'empêche d'accepter la candidature au Sénat qui lui avait été offerte par les républicains et les constitutionnels du département de l'Oise. M. Gérard est mort à Paris. Il était âgé de soixante-huit ans.

—

Nous lisons dans le *Figaro* :

« C'est ce matin qu'a lieu à Nohant l'enterrement religieux de George Sand, dans un cimetière de village touchant au jardin du château.

» Un grand nombre des amis et des admirateurs de l'illustre défunte sont partis pour lui rendre les derniers devoirs. On cite parmi eux MM. Alexandre Dumas, Renan, le prince Napoléon, etc., etc.

—

Nous lisons dans les *Droits de l'Homme* :

« Fidèle à ses croyances philosophiques, George Sand avait donné l'ordre d'écarter les prêtres de son chevet. C'est en vain que le curé de Nohant a voulu pénétrer auprès de l'agonisante. On l'a arrêté avant qu'il eût franchi le seuil du château.

» Les obsèques de George Sand seront civiles, si la famille du grand écrivain dont nous déplorons la perte, se conforme à ses dernières volontés. »

Que faut-il croire ?...

Les *Droits de l'Homme* sont peut-être dans le vrai. Mais on connaît l'empressement parfois indiscret des radicaux à s'emparer des cadavres encore chauds. Les enfouissements sont leurs réjouissances les plus chères.

—

Le gouvernement vient de soumettre au conseil d'Etat un projet de loi relatif au commerce et la fabrication des armes et munitions de guerre et modifie notablement la loi actuellement en vigueur.

—

Comme nous le disions hier, M. d'Audiffret s'est brûlé la paupière avec un cigare; mais l'accident n'aura pas de suite. Il n'assiste pas aujourd'hui à la séance parce que ses médecins lui ont conseillé un repos absolu.

—

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, à une heure, à Versailles.

Le conseil s'est occupé des affaires extérieures et de la loi municipale. Il délibéra de nouveau sur ce second point.

—

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, est parti pour Messey (Orne), où il a ses propriétés et son domicile légal. M. de Marcère est conseiller municipal de Messey. C'est en cette qualité qu'il va assister et présider à la fête paroissiale. M. de Marcère sera de retour à Paris lundi matin.

—

Les affaires extérieures sont l'objet des préoccupations de tous les groupes parlementaires dans les deux chambres. On recherche dans la gauche, dit le *Temps*, les moyens d'obtenir des explications a la tribune, sans sortir de la réserve qui doit être observée en pareil cas.

—

Le comité de direction de la gauche du Sénat s'est réuni déjà plusieurs fois pour décider d'demander une entrevue au duc Decazes.

—

Mgr. l'archevêque d'Aix, vient d'adresser à M. le recteur de l'Académie d'Aix, la lettre suivante, Monsieur le recteur,

Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre, datée de ce jour, par laquelle vous me faites l'honneur de me convoquer pour la prochaine session du conseil académique; mais j'ai le regret de ne pouvoir y répondre autrement que par ma démission de membre de ce conseil. En présence des faits qui s'accomplissent à cette heure, et dont l'initiative appartient à M. le ministre de l'instruction publique, il répugne à ma conscience, il répugnerait au simple sentiment de ma dignité personnelle, de prêter plus longtemps à l'Université de l'Etat l'ombre même du moindre concours. Veuillez, néanmoins, M. le recteur, agréer l'assurance de ma considération très-distinguée et, comme homme privé, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

† Augustin, archevêque d'Aix.

—

On ignore encore aujourd'hui d'une façon positive si M. Buffet accepte ou refuse la candidature qui lui est offerte. Des bruits contradictoires courent à ce sujet. M. le duc d'Audiffret, tout en gardant l'attitude réservée qui convient à sa position de président, ne semble pas devoir appuyé M. Buffet. L'opinion générale est qu'il y aura au plus sept ou huit voix de différence entre M. Renouard et M. Buffet. Les membres de la gauche comptent toujours sur le succès de M. Renouard: ils s'inquiètent pourtant de l'absence de plusieurs de leurs collègues dont les voix sont assurées à leur candidat. M. Arbel est à Philadelphie, M. Casimir Périer est malade; M. Wolowski est en congé de convalescence.

Plusieurs membres de l'extrême droite disent hautement ou qu'ils s'abstiendront ou qu'ils voteront pour M. Chesnelong.

« L'*Union* croit pouvoir assurer que M. Buffet a définitivement accepté. »

—

Hier, plusieurs députés de la gauche, désireux de célébrer avec éclat l'anniversaire du général Hoche, se sont rendus chez M. le ministre de la guerre pour le prier d'inviter les autorités et la troupe à assister. M. le ministre n'a pas cru devoir accéder à cette demande.

—

Les députés des Vosges viennent de partir pour Belfort, afin d'assister dimanche aux élections sénatoriales dont M. Viellard-Migeon est toujours le seul candidat.

SÉNAT

Présidence de M. Duclerc, vice-président.

Séance du 10 juin

La séance est ouverte à 2 h. 30

Après le tirage au sort des bureaux. le Sénat adopte une proposition de M. Mageau, portant que le *Journal officiel* publiera, à la suite de chaque séance. la composition des bureaux.

La séance est suspendue pour permettre à la commission du règlement d'entendre M. Dufaure sur l'amendement de M. Paris relatif à la transmission des projets de loi du Sénat à la Chambre des députés.

A la reprise de la séance, M. Corne, rapporteur, déclare que le commission adopte l'amendement de M. Paris avec cette modification :

« Si le gouvernement ne transmet pas à la Chambre un projet adopté par le Sénat dans le mois qui suivra son adoption, un membre du Sénat, pourra, le mois écoulé, reprendre le même projet.

» Si ce dernier est nouvellement adopté par le Sénat, le président du Sénat transmettra le projet au président de la Chambre des députés. »

Le Sénat adopte l'amendement ainsi modifié.

M. Clément combat l'article 130 établissant dans certains cas des conférences entre les commissions du Sénat et de la Chambre des députés.

Il dit qu'il ne s'effrave pas des conflits qui peuvent naître entre les deux Chambres, puisque ces conflits ont leur raison d'être. (Exclamations à gauche).

M. Batbie appuie cet article en disant que les conférences qui ont déjà eu lieu ont donné d'excellents résultats.

L'article 130 est adopté.

Le Sénat adopte également les autres articles et l'ensemble du réglement.

M. Corne, rapporteur, dit que le réglement entrera en vigueur dès qu'il sera distribué.

Le Sénat discute la proposition tendant à ouvrir un crédit de 125,000 francs pour l'envoi d'ouvriers et d'instituteurs à Philadelphie.

M. de Gavardie combat cette proposition et dit qu'il ne faut pas faire des instituteurs les apôtres de la civilisation, et que les ouvriers et les instituteurs ne gagneront rien à aller en Amérique.

Les articles du projet sont successivement adoptés.

Avant le vote sur l'ensemble, M. de Gavardie demande si les autres nations ont voté des crédits analogues.

M. Teisserenc de Bort répond qu'il n'a pas eu le temps de prendre des renseignements, mais que des crédits pareils ont été votés lors des expositions précédentes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Président : M. Jules Grévy.

Séance du samedi 10 juin 1876.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Après l'adoption du procès-verbal, l'Assemblée procède au tirage au sort des bureaux et, après avoir validé l'élection de M. Malartre dans la Haute-Loire, reprend la discussion du règlement et adopte les articles 73 à 149.

L'article 150 concernant les insignes est réservé.

M. Dréolle présente une proposition ouvrant un crédit de 25 000 fr. pour l'érection d'une statue à George Sand, dans le musée de Versailles.

M. Lacretelle présente une proposition semblable; toutefois il demande que la statue soit élevée dans le jardin du Luxembourg.

La Chambre repousse l'urgence pour ces propositions qui sont renvoyées à la commission d'initiative.

Après le dépôt de divers rapports, la Chambre a pris en considération la proposition de M. Ordinaire relative à la ville de Lyon et celle de M. Gatineau demandant la cessation des poursuites pour faits se rattachant à la Commune.

La séance est levée à 4 h. 30.

L'ensemble du projet est adopté par 162 voix contre 3.

Le Sénat s'ajourne à mardi.

La séance est levée à 5 h.

ÉTRANGER

Lettres d'Angleterre.

Londres, 8 juin.

Je crois utile d'appeler votre attention sur un récent article du *Times*, qui a été très remarqué et qui a causé quelque surprise. L'article s'adresse à l'*Osservatore romano*, à l'occasion d'une étude publiée sur la *Constitution anglaise* dans un de ses derniers numéros. Le journal romain a exposé avec raison que l'Angleterre, malgré son schisme et ses hérésies, est restée un pays chrétien qui a conservé et observé les commandements de Dieu. Le *Times*, après avoir publié, dans sa correspondance romaine, l'analyse de ce travail, croit devoir lui faire l'honneur mérité d'un article de fonds qui renferme du bon et du mauvais.

Le *Times* débute en annonçant avec satisfaction que « le pape vient de donner à l'Angleterre des compliments inusités. » Il feint de s'étonner qu'après les anathèmes jadis prononcés, surtout depuis la Réforme, il reste aux Anglais quelque chose qui puisse être l'objet d'éloges de la part de la cour de Rome. Le *Times* commet ici une confusion volontaire et feint un étonnement qui n'est pas sincère.

L'*Osservatore* a raison de parler avec éloges de la Constitution britannique. L'Angleterre s'est arrêtée dans les voies funestes que lui ouvrait la Réforme. D'autres, en embrassant le protestantisme, ont perdu peu à peu tout sentiment chrétien, toute croyance dans les vérités primitives. L'Angleterre n'est pas allée si loin, et l'*Osservatore* a raison de l'en féliciter. C'est à son attachement aux principes chrétiens, dont on retrouve les traces dans ses lois et dans ses coutumes, que l'Angleterre doit sa prospérité. Le christianisme est vivant dans ses institutions et survit aux corruptions de la prétendue Réforme. C'est là ce que loue l'*Osservatore romano*, et les Papes n'ont jamais dit le contraire. Le catholicisme a laissé partout la trace de ses bienfaits, et l'Angleterre en profite malgré sa révôlte contre l'autorité qui en est la source première. Le travail de l'*Osservatore* est excellent, et les confusions du *Times* sont impuissantes à en ébranler les bases. Il est certain que l'Italie de nos jours, en prétendant imiter les institutions anglaises, ne les a pas comprises et les a dénaturées. Voilà pourquoi on jouit en Angleterre d'une liberté que l'Italie de Victor-Emmanuel ne connaît pas. La liberté anglaise protège et tolère les œuvres, les institutions catholiques, quand l'Italie les persécute au nom de la liberté mensongère qu'elle invoque.

Le *Times* s'évertue à expliquer les progrès de l'Angleterre, la sagesse de ses institutions par la réforme religieuse, tandis que l'histoire nous montre que cette sagesse subsiste malgré ce douloureux événement. Les jugements diffèrent suivant que l'observateur se place à des points de vue opposés. La question est complexe. Le monde et l'Eglise poursuivent des objets qui ne sont pas les mêmes. Comme l'a dit un grand écrivain de notre pays, tant qu'on ne reprochera pas à l'Etat de ne pas faire des saints, on ne sera pas fondé à reprocher à l'Eglise de ne pas inventer des machines à vapeur et de ne pas imaginer de nouveaux systèmes de tarif. Cette distinction est indispensable pour se rendre compte des confusions dans lesquelles se complaît le *Times* quand il cherche à répondre à l'*Observatore*. Qui n'a entendu répéter mille fois : « Les nations demeurées catholiques ne sont » pas à la hauteur de leur époque; elles n'ont » pas marché de pair avec la civilisation, elles » sont ignorantes et, à quelques égards, barbares... Le spectacle qu'elles offrent au » monde est celui de la paresse, de la malpropreté, de la bêtise, du désordre... » N'est-ce pas le langage que tiennent les apôtres de la civilisation et du progrès plaidant la cause de l'émancipation religieuse des peuples ? Est-ce qu'une de vos célébrités littéraires et politiques ne s'est pas fait l'écho complaisant de ces objections en invitant la France à aller en Angleterre faire l'apprentissage de la charité (1) ? N'a-t-on pas loué le peuple anglais du *sens religieux dont il est doué plus que beaucoup d'autres* ? Le *Times* ne sousient-il pas encore en ce moment contre l'*Osservatore* que l'Angleterre doit à la lumière de sa raison et à l'indépendance de sa foi d'avoir pris d'immenses développements ? Erreurs, confusions grossières ! Le protestantisme a tari et non fécondé la source de la charité. Que l'on se contente de louer l'Angleterre des progrès considérables qu'elle a fait s'en industrie, en navigation, en chemins de fer, en établissements de tous genres, en réformes politiques et commerciales ; mais qu'on ne franchisse pas cette limite.

Ne serait-on pas autorisé à soutenir que l'Angleterre protestante a vu la religion et la morale rétrograder en raison directe de la prospérité matérielle dont elle offre le prodigieux spectacle ? Les vertus publiques, telles que les hommes peuvent les pratiquer, en s'inspirant de motifs purement humains, sont à leur apogée dans ce pays; mais la stérilité des œuvres qu'elles produisent démontre qu'elles ne sont que des imitations de la vertu dont la source est dans l'ordre surnaturel. Les vertus qui brillent dans le protestantisme anglican ne sont que des inventions frauduleuses, que des contrefaçons de la charité catholique.

Il est impossible, en visitant l'Angleterre, de ne pas être frappé des efforts faits par les classes élevées pour soulager tous les genres de souffrance. Ces tentatives louables, dignes de l'admiration et des sympathies de l'observateur, annoncent, sans contredit, une activité puissante et un certain sentiment religieux. Je suis loin de vouloir méconnaître, sous ce rapport, les qualités remarquables, attachantes des Anglais. Tout en admettant la grandeur du sentiment qui inspire les œuvres du protestantisme anglican, dont le but est de soulager les souffrances humaines, on est frappé de l'impuissance de tant d'efforts, de la stérilité de tant de sacrifices. Quiconque prend la peine de rechercher si les résultats sont en rapport avec les proportions des sacrifices, ne tarde pas à s'apercevoir que l'or la volonté ont besoin d'être fécondés par

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 12 Juin 1876.

— 43 —

LES

Chevaliers de l'écritoire

XV

LA TOILE D'ARAIGNÉE.

(*Suite*).

Il la traitait réellement en femme de banquier. Non pas qu'il crût son âme intéressée et entachée de la fièvre de l'argent, comme celle de Rumi sard; mais il savait que, par affection pour lui et par amour pour Xavière, elle était heureuse de tous ses succès financiers.

Jamais Albine n'avait porté un plus vif intérêt aux bénéfices réalisés par de Mériadec que depuis le jour où les mots vagues de son mari lui firent redouter pour sa nièce une demande en mariage de Jean de Falais.

A aucun prix cette union ne pouvait s'accomplir.

Et ce pendant Albine ne savait rien de la vérité.

Seulement, les femmes, celles qui ont été éprouvées par la vie, possèdent un tact merveilleux pour juger les hommes, et deviner si leur approche n'est point un danger.

La situation de Mériadec ne lui permettait pas encore de revenir en France,

Il devenait non pas avide, mois paternellement ambitieux.

— Si Xavière n'avait jamais quitté le vieux château délabré dont le lierre étayait l'aile croulante, elle se fût aisément contentée, pensait le gentilhomme, du pauvre domaine que je lui aurais abandonné pour dot !

Mais la ruine de son père et la mort de madame de Mériadec jetèrent la jeune fille dans la maison du financier millionnaire; et, quelque modestes que fussent ses goûts, elle avait dû accoutumer au luxe pour lequel elle semblait créée.

Il voulait donc que Xavière, sans être aussi riche que sa tante, ne sentît point cependant une transition trop brusque en quittant sa maison.

L'argent a pris sur notre époque une si souveraine puissance que le gentilhomme désira une fortune pour sa fille.

Le soir même du jour où madame Rumisard donna à Gabriel une espérance qu'il eût payée de la moitié de sa vie, elle écrivit une longue lettre à son beau-frère.

Sans lui avouer ce qu'elle redoutait pour elle-même, elle lui laissa pourtant deviner qu'elle prévoyait une rude épreuve qui jetterait peut-être un deuil éternel sur son existence. Elle redoutait la pression morale de son mari sur l'esprit de Xavière, et avait permis à la jeune fille d'accepter non pas l'amour, car ce droit n'appartient qu'au chef de la famille, mais la protection d'un homme de cœur.

Elle entrait alors dans de grands détails sur les qualités de Gabriel.

La noblesse de son caractère, la dignité de sa conduite, était peut-être les seuls titres qu'il possédât; il était sans famille; mais l'avenir ne pouvait manquer de lui donner une place enviable. Elle priait Mériadec de lui répondre, afin de la rassurer sur ce qu'elle avait fait et de lui donner des conseils pour l'avenir.

Albine et Xavière se plaisaient à deviner les termes de la réponse de M. de Mériadec.

— Votre lettre est si touchante ! disait Xavière avec câlinerie, que vous ne pouvez manquer de gagner la cause que vous plaidez.

— Et qui te tient au cœur, n'est-ce pas ?

— Beaucoup, mais sans impatience. Je serai heureuse de l'approbation de mon père, mais je sais que ces projets, en donnant un but à ma pensée et un aliment à mon cœur, ne seront réalisable que dans un temps éloigné. M. Gabriel ne publie rien en ce moment.

Il se concentre pour donner une œuvre faite, capable de faire juger ses aptitudes; en attendant qu'elle ait vu le jour, qu'on l'ait lue, jugée, vantée, et qu'elle mérite à son auteur une réputation qu'il a le droit d'attendre, bien des mois se passeront. Et après ces mois, ma tante, il faudra sans doute quelques années pour que M. Gabriel soit en état de vivre aisément de sa plume.

— Tu seras riche, dit Albine.

— M. Lefèvre est fier; il ne voudra rien devoir à sa femme.

— Tu as raison; et puis, tu es bien jeune !

— J'ai tant de choses à apprendre ! ajouta Xavière. Songez donc, ma tante, il ne faut pas qu'une femme fasse rougir son mari devant les étrangers, et surtout il ne faut pas qu'elle le fatigue et l'ennuie dans la vie commune. Qu'ai-je appris jusqu'ici ? Ce que savent les pensionnaires. De quoi être sotte toute l'année ! Maintenant, ne voyez-vous point comment j'emploie mes loisirs ? Il faut que je puisse distraire l'homme que j'épouserai par un vrai talent de musicienne; que je peigne assez bien pour faire un portrait; que je ne demeure étrangère à rien de ce qui sera capable de l'intéresser. Quelle tâche ! Et songez que je ne vous parle de ce que je dois apprendre que par rapport au compagnon de ma vie... Mais il est une science sérieuse dont la plupart des éléments me manquent...

— Laquelle? dit Albine.

— Celle du ménage !

— Tu veux l'apprendre?

— Complétement. Qui ne sait pas agir ignore l'art de commander. L'ordre, le bon goût, l'arrangement d'une maison ont un si grand charme ! Si je veux que mon mari se plaise dans son intérieur, il faut que cet intérieur soit agréable.

— Oui, chère fille.

— Et c'est pour cela que je veux des leçons. J'ai plus de dix-sept ans; les choses sérieuses me plaisent; je n'aime la toilette que pour imiter de loin les élégantes, mais la simplicité me semble préférable à toutes les peines que l'on se donne pour arriver à quoi ? A mériter des compliments pour la couturière qui nous habille.

Albine embrassa Xavière.

— Tu es une *Lady Sensée !* dit-elle en riant.

Et leur entretien se prolongeait tantôt grave, tantôt attendri.

Elles parlaient de Rémie, la blonde enfant, et Albine ne pouvait se défendre d'un sentiment de crainte en songeant à l'avenir qui l'attendait.

Albine n'avait plus aucune influence sur Rumisard. Elle le savait, et ne tentait plus une lutte inutile.

Comme deux passereaux Albine et Rémie se trouvaient dans les mains de Jean de Falais.

Cet homme épouvantait la jeune femme.

Il s'était toujours montré à son égard d'une extrême politesse, mais ces dehors doucereux ne l'effrayaient que davantage.

Il lui semblait que cet inconnu, qui s'était brusquement jeté au milieu d'une vie attristée pour en faire une existence de martyre, était une de ces monstrueuses idoles du temps passé, dont les bras de bronze, contenant des victimes humaines, s'ouvraient soudainement pour les laisser tomber dans une fournaise.

Jamais elle n'osa demander à Lucien quel était le secret qui le mettait à la discrétion de cet homme.

Albine souffrait chaque jour l'angoisse d'une attente infernale. Elle ressemblait aux malheureux que la torture d'un interrogatoire.

Quand ces pensées, quand ces appréhensions se dressaient trop épouvantables devant Albine, elle se jettait à genoux et répétait en sanglottant :

— Frappez sur moi, Seigneur, frappez sur moi seule : mais épargnez Rémie !

Et pendant qu'elle s'entretenait paisiblement avec Xavière, pendant que Rémie, penchée sur un petit métier, prenait de sa cousine sa première leçon de tapisserie, la destinée de toute la famille du banquier s'agitait dans le salon de celui-ci, fermé à tous les visiteurs.

Jean de Falais comprit que Quentin avait deviné la vérité : Gabriel aimait Xavière !

Cette rivalité avec un homme détesté, un ennemi moral qu'il poursuivait d'une haine lâche et sans nom, exaspéra la rage de ce Robert Monbergier qui, en quittant le bagne de Brest, était entré si gonflé de fiel dans le cabinait de Rumisard.

La perte Gabriel Lefèvre était pour lui une question d'orgueil.

Il l'avait jurée, elle devait s'accomplir.

Ou le jeune homme se déshonorerait aux yeux de son parti, en reniant ses anciennes croyances, ou il succomberait dans une lutte inégale.

(*A suivre*).